

**Arrêté fixant la composition du jury de concours communs de recrutement
dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C
par la voie interne**

ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2023

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

- Vu La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;
- Vu Le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'éducation nationale ;
- Vu Le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'État ;
- Vu Le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- Vu Le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- Vu Le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État ;
- Vu L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu L'arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévue à l'article 1^{er} du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État ;
- Vu L'arrêté du 1^{er} février 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;
- Vu Les propositions du président de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C, par la voie interne, est constitué comme suit :

Président

Monsieur Dimitri LANCEL Lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise (60)
Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vice-présidente

Madame Sabine CARTON Rectorat d'Amiens (80)
Attachée d'administration de l'État

Membres du jury

Madame Claire BERTHE Lycée Boucher de Perthes d'Abbeville (80)
Attachée d'administration hors classe

Monsieur Olivier BERTIN Collège Jules-Verne de Lacroix-Saint-Ouen (60)
Personnel de direction

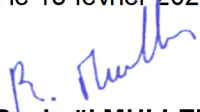
Madame Nancy BIANCHI Rectorat d'Amiens (80)
Inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Aurélien BOCQUILLON Collège Simone-Veil de Cauffry (60)
Attaché d'administration de l'État

Madame Martine BOTTE <i>Personnel de direction</i>	GIP Forinval d'Amiens (80)
Madame Laëtitia CAZÉ <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Lycée Pierre-Mendès-France de Péronne (80)
Monsieur Pascal DIZENGREMEL <i>Personnel de direction</i>	Lycée Madeleine-Michelis d'Amiens (80)
Monsieur Olivier DUVAUX <i>Personnel de direction</i>	Collège Abel Didelet d'Estrées-Saint-Denis (60)
Madame Séverine FONTAINE <i>SAENES de classe exceptionnelle</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Sandra FOURNIER <i>SAENES de classe supérieure</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Maureen FRANCOIS <i>SAENES de classe normale</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Monsieur Gautier GRZESKOWIAK <i>Attaché d'administration de l'État</i>	Lycée Hugues-Capet de Senlis (60)
Madame Julia HAYE <i>Ingénieure d'études</i>	GIP Forinval d'Amiens (80)
Monsieur Fabrice JOLLY <i>Personnel de direction</i>	Lycée Condorcet de Méru (60)
Monsieur Laurent LARROCHE <i>Personnel de direction</i>	Collège Les Frères Le-Nain de Laon (02)
Monsieur Rachid LASRI <i>Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche</i>	Lycée Jean-Baptiste-Delambre d'Amiens (80)
Monsieur Thierry LEJEUNE <i>SAENES de classe supérieure</i>	Collège les Fontainettes de Saint-Aubain-en-Bray (60)
Monsieur Jean-Pierre MAISON <i>Attaché principal d'administration de l'État</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Audrey MARTIN <i>SAENES de classe normale</i>	Lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise (60)
Monsieur Jérôme PARVILLE <i>SAENES de classe exceptionnelle</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Ludyvine RAYEZ <i>SAENES de classe normale</i>	Lycée Marie-Curie de Nogent-sur-Oise (60)
Monsieur Bruno REVELLE <i>Personnel de direction de classe exceptionnelle</i>	Lycée Mireille Grenet de Compiègne (60)
Monsieur Damien THIRAULT <i>Attaché d'administration de l'État</i>	Lycée Pierre Méchain de Laon (02)
Madame Florence TIRANT <i>Personnel de direction</i>	Collège Anne-Franck d'Harly (02)
Monsieur Pierre TRÉVISAN <i>Personnel de direction hors classe</i>	Lycée Paul Langevin de Beauvais (60)
Madame Sylvie WARIN <i>Personnel de direction</i>	Collège Les Fontainettes de Saint-Aubin-en-Bray (60)

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 13 février 2023


Raphaël MULLER